

## Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

16 décembre 2021

Centre des congrès Pierre Baudis

### **14.6 Toulouse - La Reynerie : attribution d'une subvention à l'association des occupants de la dalle Abbal - DEL-21-1227**

M. le Président, chers collègues,

Concernant la 14.4 sur la convention partenariale avec l'ANCT pour le centre commercial de la Reynerie, que l'on vient de voter, à noter qu'il manquait les annexes à la convention. Ce qui ne permet pas d'appréhender correctement votre projet. Nous notons que comme d'habitude ce que vous appelez consultation de la population est une procédure certes légale mais minimaliste.

Et sur la délibération 14.6, sur laquelle j'interviens maintenant, nous découvrons votre volonté d'attribuer une subvention à l'association des occupants de la dalle Abbal. Nous notons par ailleurs que vous proposez de faire porter par l'agence Intercalaire un projet d'urbanisme transitoire avec la volonté dicit « de mieux accompagner les porteurs de projet et de soutenir l'entrepreneuriat au féminin ». Jusque-là, quelque chose d'assez classique, Pourtant, quand nous interrogeons nos contacts à la Reynerie, et nous avons rencontré une quinzaine de commerçants de la place Abbal, ils ne connaissent pas cette association. Alors effectivement elle a été créée ce mois d'octobre. Pourtant vous proposez de verser 30 000€ à cette association qui vient de se créer sans que nous ayons réussi à comprendre à quoi cet argent va être consacré concrètement. Par ailleurs, si l'on revient sur la délibération 14.4, on note la création d'un comité d'enseigne dans lequel siègerait l'association des commerçants impliquée sur le secteur. Il est curieux que cette association se crée juste au bon moment et que les habitants et les commerçants du quartier n'en aient jamais entendu parler. Les mauvaises langues pourraient penser que la création de cette association est juste destinée à écarter les commerçants existant et les habitants. Ce qui ne peut qu'alimenter des soupçons de clientélisme. C'est pourquoi nous ne voterons pas cette délibération.

Si vous avez des explications à nous donner sur à quoi vont servir les 30 000€ et d'où sort cette association, ça nous intéresse.